

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPETUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 19/03/2019

Séance

25/03/2019

Affichage : 19/03/2019

Membres en exercice : 19

Membres présents : 12

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPETUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

| | | | | | |
|-----|------------------|-----|---------------------|-----|------------------|
| Abs | AUBERT Sophie | Abs | HANCART Jean-Pierre | ✓ | NARDONE Norbert |
| ✓ | BLONDEY Luc | ✓ | JOIGNEAUX Christine | Abs | PAILLOUX Olivier |
| Abs | COSTES Guillaume | ✓ | LAMARQUE Maud | Abs | PAULY Sandrine |
| Abs | DELAHAY Bernard | ✓ | LEGOURD Michel | ✓ | PLANTE Florence |
| ✓ | DEODATO J-Paul | Abs | MARES Marcel | ✓ | POCO Marie |
| ✓ | GLIZIERES Alain | ✓ | MERCIER M-Christine | ✓ | ROUQUETTE Magali |

Ont donné procuration : HANCART J-Pierre à NARDONE Norbert, MARES Marcel à GALVANI Christine et PAULY Sandrine à LEGOURD Michel.

Monsieur DEODATO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2018 de la Commune par Monsieur Michel LEGOURD, Maire Adjoint chargé des Finances,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver à l'unanimité :

■ le Compte Administratif 2018 de la Commune

| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT |
| RESULTAT REPORTÉ 2017 | | 513 314.04 | | 437 761.21 |
| OPERATION DE L'EXERCICE | 1 350 709.39 | 1 642 834.50 | 882 237.79 | 806 957.47 |
| TOTAUX GENERAUX | 1 350 709.39 | 2 156 148.54 | 882 237.79 | 1 244 718.68 |
| RESULTAT DE CLOTURE 2018 | | 805 439.15 | | 362 480.89 |
| RESTES A REALISER | | | 1 309 261.40 | 747 146.68 |

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 SUR BP 2019

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

| Résultat de fonctionnement | |
|---|--------------------|
| Résultat de l'exercice | 292 125.11 |
| Résultats antérieurs reportés | 513 314.04 |
| C. Résultat à affecter | 805 439.15 |
| Solde d'exécution d'investissement | 362 480.89 |
| Solde des restes à réaliser d'investissement | -562 114.72 |
| Excédent de financement | -199 633.83 |
| Besoin de financement | |
| Affectation | |
| 1) Affectation en réserve R1068 investissement | 362 114.72 |
| 2) Report en fonctionnement R002 | 443 324.43 |

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat tel que décrit ci-dessus.

OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Avant de voter le budget communal 2019, Madame le Maire, assistée de Monsieur Michel LEGOURD, Maire Adjoint chargé des finances, propose au Conseil Municipal de voter le taux des taxes communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de maintenir le taux des taxes communales.

| TAXES COMMUNALES | TAUX 2018 |
|-------------------------------|-----------------|
| TAXE HABITATION | 13,86 % |
| TAXE FONCIERE BATI | 13,81 % |
| TAXE FONCIERE NON BATI | 100,98 % |

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 [COMMUNE]

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2019 comme suit :

| BUDGET PRIMITIF 2019 | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| | DEPENSES <i>ou</i> DEFICIT | RECETTES <i>ou</i> EXCEDENT | DEPENSES <i>ou</i> DEFICIT | RECETTES <i>ou</i> EXCEDENT |
| RESULTAT REPORTÉ | | 443 324.43 | | 362 480.89 |
| PREVISIONNEL 2019 | 1 888 617.43 | 1 445 293.00 | 371 080.89 | 570 714.72 |
| RESTES A REALISER | | | 1 309 261.40 | 747 146.68 |
| TOTAUX GENERAUX | 1 888 617.43 | 1 888 617.43 | 1 680 342.29 | 1 680 342.29 |

OBJET : SALLE DE MOTRICITE – ECOLE MATERNELLE – OPERATION 032019

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'école maternelle ne disposant pas de salle de motricité adaptée à la pratique sportive des très jeunes enfants, **Madame le Maire**, en accord avec le corps enseignant présente au Conseil Municipal le programme de travaux prévu pour améliorer cet enseignement par la pose d'un sol souple en remplacement du carrelage existant trop dur pour ces activités.

Le devis présenté par la société EPE installée à MIREMONT 31190 – Zone Industrielle de Pompignal s'élève à la somme de 5 800 € H.T.

Considérant que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à inscrire cette opération en section d'investissement du budget prévisionnel 2019,
- accepte de réaliser la pose d'un sol souple dans la salle de motricité de l'école maternelle à hauteur du devis présenté par la société EPE dont le montant s'élève à la somme de 5 800 € H.T.,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention nécessaire à l'équilibre de cette opération.

OBJET : ECOLE MATERNELLE – JEUX DE COUR [STRUCTURE ET TRACÉS AU SOL] – OPERATION 092019

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de contrôle qui vérifie annuellement nos installations sportives a diagnostiqué le jeu de cour de l'école maternelle comme étant dangereux.

Pour des questions évidentes de sécurité la structure va être démontée.

Compte tenu de l'utilisation intensive de ce jeu et du nombre d'enfants scolarisés en maternelle, il convient d'étudier son remplacement.

Il est également envisagé de réaliser en peinture routière des jeux tracés au sol de type marelle.

Les devis présentés par divers prestataires s'élèvent à la somme globale de 18 602 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à inscrire cette opération en section d'investissement du budget prévisionnel 2019,
- accepte de réaliser le projet cité ci-dessus sur la base des devis présentés par les sociétés :

- GROUPE KASO [sol pour recevoir la structure] : 8 300 € H.T
 - SEMIO [structure toboggan] : 7 204 € H.T
 - MOZZER [tracés au sol] : 3 098 € H.T
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention nécessaire à l'équilibre de cette opération.

OBJET : PEINTURE DE L'HOTEL DE VILLE - OPERATION 082019

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les peintures intérieures de la Mairie ont été réalisées en 1999 et qu'elles sont en très mauvais état.

De plus elle précise qu'en tant que premier magistrat d'une collectivité de proximité elle met un point d'honneur pour que ses administrés soient reçus dans des locaux accueillants et propres.

Trois sociétés nous ont fait parvenir des devis. Parmi elles celui présenté par la société NOGUERA 3 G installée à CASTANET-TOLOSAN dont le montant s'élève à la somme de 8 992,50 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à inscrire cette opération en section d'investissement du budget prévisionnel 2019,
- accepte de réaliser la réfection des peintures intérieures de l'hôtel de ville sur la base du devis présenté par la société NOGUERA 3 G dont le montant s'élève à la somme de 8 992,50 € H.T,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention nécessaire à l'équilibre de cette opération.

| | |
|-------------|--------------------|
| DEPARTEMENT | HAUTE-GARONNE |
| COMMUNE | POMPERTUZAT |

| |
|--|
| SEANCE DU 25 MARS 2019 |
| LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL |

| | NOM | PRENOM | DOMICILE | SIGNATURE |
|--|-----|--------|----------|-----------|
|--|-----|--------|----------|-----------|

| | | | | |
|-----|------------------|-------------|--|-----------------------------|
| Abs | AUBERT | Sophie | 4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT | ----- |
| ✓ | BLONDEY | Luc | 7 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT | |
| Abs | COSTES | Guillaume | 19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT | |
| Abs | DELAHAY | Bernard | 8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT | ----- |
| ✓ | DEODATO | J-Paul | 5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT | |
| ✓ | GALVANI | Christine | 12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT | |
| ✓ | GLIZIERES | Alain | 2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT | |
| Abs | HANCART | J-Pierre | 16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT | Procuration à NARDONE N. |
| ✓ | JOIGNEAUX | Christine | 4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT | |
| ✓ | LAMARQUE | Maud | 5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT | |
| ✓ | LEGOURD | Michel | 31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT | |
| Abs | MARES | Marcel | 1 rue Valette – Bat K – Appt 1211 31450 POMPERTUZAT | Procuration à GALVANI C. |
| ✓ | MERCIER | M-Christine | 26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT | |
| ✓ | NARDONE | Norbert | 14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT | |
| Abs | PAILLOUX | Olivier | 18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT | ----- |
| Abs | PAULY | Sandrine | 3 impasse Chabrou 31450 POMPERTUZAT | Procuration à LEGOURD M. |
| ✓ | PLANTE | Florence | 23 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT | |
| ✓ | POCO | Marie | 67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT | |
| ✓ | ROUQUETTE | Magali | 4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT | |